CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Direction de la communication

Agen, le 26 octobre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

PONT SUSPENDU DE MARMANDE
Réouverture à compter du lundi 2 novembre, avec limitation de tonnage à 3,5 tonnes

Le 15 octobre dernier, dans le cadre des visites régulières de surveillance des ouvrages d'art départementaux, une dégradation soudaine avait été observée sur une suspente du pont de Marmande, alors même qu'aucun défaut n'avait été constaté lors de l'auscultation conduite courant septembre.

Le jour-même, selon la procédure habituelle, le Département a alors missionné le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour expertise.

Dès le 16 octobre, des ingénieurs spécialisés du CEREMA se sont déplacés sur site pour assurer différents relevés et auscultations.
Le CEREMA vient de rendre ses premières conclusions.

Une réouverture avec limitation de tonnage

Il ressort de son rapport que le pont peut être rouvert, mais **avec une limitation de tonnage à 3,5 tonnes**. Cette contrainte provisoire nécessite l'installation de gabarits physiques inamovibles.
Ces gabarits seront mis en œuvre en deux temps :

- **un dispositif provisoire, afin de rouvrir le pont le plus rapidement possible, soit le lundi 2 novembre.**

Ce dispositif sera réalisé en régie par les agents départementaux et sera constitué de séparateurs en béton pour filtrer les véhicules selon leur largeur afin de ne laisser passer que les véhicules légers de moins de 3,5 tonnes. Une phase d'évaluation et d'ajustement éventuel est prévue avant la réouverture effective le lundi 2 novembre.
De plus, l**a signalisation sera renforcée au niveau des giratoires de la D933** (rocade de Marmande), afin de mieux orienter les poids lourds et d'éviter la traversée de Marmande par les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

- un dispositif fixe mis en place dans un second temps.

A court terme, cette réouverture s'accompagnera de visites de contrôle rapprochées pour suivre l'évolution, ainsi que de travaux de décapage et de reprise de la protection anticorrosion. Ces premiers travaux seront programmés courant 2027 et constitueront la première phase de travaux.

A moyen terme, dès qu'un diagnostic complet de l'ouvrage aura été établi, le Conseil départemental va engager des travaux de réparation progressifs pour maintenir la capacité d'ouverture du pont. Ces travaux, particulièrement délicats pour un pont suspendu, s'étaleront sur les trois années à venir.

Contact presse :
Matthieu Stievet, ***Directeur de la Communication***
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest